

Décision Générale colonial

Décision n° 83 du 31 janvier 1945,

n° 83

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 31 janvier 1945
Numéro JO n° 1 du 01/01/1945	Date du numéro 1 janvier 1945

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé ALI FARAH est engagé en qualité de boy au Gouvernement, pour compter du 5 janvier 1945, au salaire mensuel de 750 francs.